



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

B.18

(11/1988)

SÉRIE B: MOYENS D'EXPRESSION: DÉFINITIONS,
SYMBOLES, CLASSIFICATION

UNITÉ D'INTENSITÉ DU TRAFIC

Réédition de la Recommandation B.18 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule I.3 (1988)

NOTES

1 La Recommandation B.18 du CCITT a été publiée dans le fascicule I.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

UNITÉ D'INTENSITÉ DU TRAFIC

Le CCITT,

considérant

(a) que dans les textes du CCITT concernant l'exploitation et la tarification dans le service téléphonique, ainsi que dans les textes du CCIR concernant les transmissions radiotéléphoniques (par exemple, faisceaux hertziens de téléphonie et service mobile maritime radiotéléphonique), il est question de «l'intensité de trafic» et de l'unité dans laquelle on l'exprime, et qu'avec le développement des télécommunications, cette grandeur et son unité deviendront de plus en plus employées;

(b) que l'unité de «l'intensité de trafic écoulé» est définie dans la Recommandation E.600,

recommande

(1) que pour les besoins des télécommunications, l'unité d'intensité de trafic écoulé soit ainsi définie:

erlang: unité d'intensité de trafic écoulé. L'expression en erlangs de l'intensité de trafic écoulé par un ensemble de ressources²⁾ pendant une période donnée est égale au nombre moyen, pendant cette période, de ressources occupées simultanément;

(2) que le symbole E soit utilisé pour représenter l'erlang.

Remarque - Le nom d'erlang a été donné à l'unité de trafic en 1946 par le CCIF, en hommage au mathématicien danois A. K. Erlang (1878-1929), qui avait été le fondateur de la théorie du trafic en téléphonie.

¹⁾ Le texte de la présente Recommandation est analogue à celui de la Recommandation 665 du CCIR.

²⁾ On désigne par le terme «ressource» toute entité utilisée dans l'écoulement du trafic (circuit, commutateur, ligne d'abonné, etc.).

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Équipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication